



Je ne vit plus , aidez moi svp

Par **mouloudi**, le **18/06/2009** à **19:39**

Bonjour

je suis un algerien né en france , je me suis mariée de facon traditionnelle avec une cousine a un copain , il m'a garantit que cette fille etait docile hors arrivée en france elle était très libre et ne me convient pas du tout , en plus elle prétend que c'est un mariage forcé , dans ces conditions j'ai demandé le divorce au bout de 2 mois , et je lui demandé de partir de chez moi , elle est au foyer , elle a obtenu la carte de 1 an , alors je lui demandé de retourné au pays car que reste elle faire en france? malgré cela elle est résté depuis maintenant 2 ans , j'ai demandé le divorce pour faute car j'estime etre dupé , alors j'ai ecrit 5 courrier a la prefecture pour la dénoncée mais j'ai appris récamment par son cousin que madame vit avec un francais de souche et en plus elle est enceinte , je suis a bout de nerf c'est grace a moi qu'elle est en france , pourquoi malgré mes courriers elle n'a pas etait encore expulsée ,? et est ce que cette enfant adulterien va porté mon nom ? aidez moi a l'explusé et donnez moi la solution , mon avocat est séptique et m'a dit que si elle acouche en france elle est innexplusable si le père a la nationalité francaise (je pense a 1000 % qu'il a la nationalité vu son nom tipiquement francais) cette loi est vrai ? merci de m'aidé je ne vit plus.

Par **Marion2**, le **18/06/2009** à **19:48**

Bonsoir,

[citation]Il m'a garantit que cette fille était docile[/citation]

[citation]je ne vit plus jusqu'au jour ou je serai qu'elle est expulsée avec son enfant et le père

si il y tient .

[/citation]

Excusez-moi, mais vous ne donnez pas du tout envie de vous répondre !!!

Par **Marion2**, le **18/06/2009 à 20:05**

[citation]imaginé que vous acheté un gateau au chocolat et a la fin il a le gout de la fraise , c'est grace a moi qu'elle est ici logiquement elle doit partir n'est ce pas ?

[/citation]

Perso, je préfère le goût de la fraise... Une femme n'est, ni un objet, ni une marchandise... Quant au fait que c'est "grâce à vous" qu'elle est en France et que maintenant elle doit partir, je ne suis pas du tout d'accord avec vous. Effectivement, si elle attend un bébé, elle n'est pas expulsable. /i]

Cordialement.

Par **émelyn**, le **18/06/2009 à 21:55**

Dis donc Anaïs ne te dira pas le contraire de ce que tu lis... Ce n'est pas à toi de décider de l'expulsion de cette femme.

Quelle comparaison ! Fraise et chocolat... Heureusement que c'est mangeable tout ça. Tu vois, si tu n'aimes pas la fraise, un autre en raffole. Alors, laisse cette femme tranquille et refais ta vie tranquillou...

Par **Patricia**, le **18/06/2009 à 22:28**

Bonsoir,

"IL M'A GARANTIT" ... Une femme n'est pas un objet...
Une garantie de 1 an, pièces et main d'oeuvre ???

Vous direz à votre "copain" de ma part, qu'il ferait mieux de s'occuper de ses affaires, au lieu de jouer à l'entremetteur et à l'agence matrimoniale...

Apparemment cette fonction n'est ni son fort, ni sa vocation.

Fraise/chocolat : MIAM, MIAM !!!

Par **anais16**, le **18/06/2009** à **22:52**

Bonsoir à tous,

Monsieur, il me semble que je vous avais déjà répondu il y a quelques temps sur un autre post. Vous connaissez donc déjà mon point de vue sur le droit des femmes et les dénonciations en Préfecture!

Ma réponse sera donc la même: votre femme en tant que mère d'enfant français est non seulement inexpulsable, mais également régularisable. Cette forme de régularisation est d'ailleurs la plus "aisée" à obtenir pour une personne étrangère.

Certes, elle est venue grâce à vous, mais il semble qu'elle ait refait sa vie à présent. Tournez la page car vous ne pourrez plus rien y faire à présent!

Par **gloran**, le **19/06/2009** à **00:09**

Sérieusement, quand est-ce qu'on nous vire à coup de tatanes tous ces islamistes qui prennent les femmes pour des objets, qu'on importe comme un colis qu'on n'a pas déballé avant de le percevoir ? Qu'on oblige à porter un grillage infâme sur le visage sous peine d'être battue ? (oh, vous ne l'avez pas dit, mais ça suinte des propos).

Et non seulement ça, mais le monsieur voudrait, par dessus le marché, nous mettre un bébé dehors, comme ça c'est la collectivité qui va devoir s'en charger, il a bon dos le contribuable !

Quand on vient en France, quand on vit en France, on s'intègre. S'intégrer, c'est d'abord respecter le préambule de la Constitution Française et la Déclaration des Droits de l'Homme.

Je vais vous dire une chose : un bébé dans son foyer, d'où qu'il vienne, c'est un cadeau du ciel. Un bébé est en réalité l'enfant du papa qui l'élève et prend soin de lui, et ceci n'a rien à voir avec la biologie et le fait de savoir qui "a mis la petite graine" (parlons comme avec les enfants, ça rentrera peut-être). Réfléchir autrement, c'est que vous êtes dans une conception moyen-âgeuse qui démontre que votre place n'est pas dans votre pays "d'adoption" que vous n'adoptez pas, mais dans votre pays d'origine dont vous suivez à la lettre les préceptes religieux les plus barbares.

Et je vous dit tout ça, en ayant moi-même de nombreux amis musulmans qui seraient - n'en doutez pas un instant - plus durs que moi s'ils venaient s'exprimer ici.

A bon entendeur

Par **Marion2**, le **19/06/2009** à **08:28**

Bonjour,

[citation] une femme doit respecté son mari [/citation]

Et vous, vous respectez votre femme ?

Heureusement pour votre femme qu'elle soit partie, c'était la meilleure chose à faire.

Par **anais16**, le **19/06/2009** à **09:06**

La Préfecture vous a donné raison? pourant il me semble que votre femme est toujours en France et qu'elle restera en situation régulière grâce à son enfant...